

nels, l'idée de l'incinération fait son chemin et arrivera fatalement à s'imposer.

“ L'utilité, au point de vue de l'hygiène publique, est évidente, et il n'est nullement besoin de s'étendre longuement sur ce point, qui est reconnu de tous, même de nos adversaires. Un second point important favorisant notre mouvement est la cherté des terrains des cimetières. Au point de vue économique, la crémation donne des avantages réels.

“ Les statistiques sont démonstratives, et marquent un progrès. Pour être trop lent, à notre avis, il n'en est pas moins appréciable.

“ En 1913, il y eut 590 incinérations, alors qu'en 1912, le chiffre ne s'élevait qu'à 508. Le premier trimestre 1914, accuse une augmentation de 39 incinérations sur le trimestre correspondant de l'année 1913.

“ A Paris, la moyenne mensuelle est passée de 42 à 49, et il est à prévoir, dès à présent, que deux nouveaux appareils seront nécessaires pour 1915, et il faudra se préoccuper de la construction d'un autre four.

“ J'ajouterai que notre société est reconnue d'utilité publique. Elle poursuit sa tâche avec persévérance, avec l'appui de concours très précieux, comme celui du professeur Pinard, vice-président; de M. Georges Salomon, secrétaire; du Dr Pailhault, qui pratique gratuitement l'autopsie à la société d'autopsie, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine.

“ Ainsi, malgré toutes les résistances, la pratique courante de l'incinération s'imposera d'elle-même.”

Dans son étude très probante, M. A. Acloque a répondu comme il convenait aux allégations des partisans de l'incinération, et en particulier démontré qu'au point de vue de l'hygiène la crémation ne l'emporte nullement sur l'inhumation, “ moyennant certaines précautions faciles à déterminer et à réaliser ”.